

# Dialogue McGill

Mieux communiquer pour mieux soigner

FONDÉ SUR DES PARTENARIATS



**McGill**

**Institut des politiques sociales et de la santé**

---

**PROJET DE FORMATION ET DE MAINTIEN EN POSTE  
DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ**

**Mesure 2 :  
Programme de maintien en poste**

**Volets Réseaux communautaires  
et Maisons d'enseignement**

**PROSPECTUS  
2014-2018**

Décembre 2014

Santé Canada a contribué financièrement à la production de ce Prospectus. Les vues exprimées ici ne reflètent pas nécessairement les vues de Santé Canada ni celles de l'Université McGill. La reproduction d'extraits est autorisée à des fins non commerciales à condition que la source soit mentionnée. Toute reproduction partielle du présent document doit être fidèle au texte utilisé.



Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé  
Institut des politiques sociales et de la santé  
Université McGill  
550, rue Sherbrooke Ouest, tour Ouest, bureau 775  
Montréal (Québec) H3A 1B9  
Téléphone : 514 398-3447 / Télécopieur : 514 398-2627

Le présent document est disponible sur le site Web de l'Université McGill à l'adresse suivante :  
<https://www.mcgill.ca/hssaccess/fr/documents/prospectusm2>

Also available in English under the title: *Training and Retention of Health Professionals Project / Retention Program / Prospectus 2014-2018*  
<https://www.mcgill.ca/hssaccess/documents/prospectusm2>

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

ISBN : 978-0-7717-0726-1  
Dépôt légal –  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

#### **Adopté le 19 décembre 2014 par le Comité directeur tripartite**

James Carter	Conseiller en matière de programmes et politiques Réseau communautaire de santé et de services sociaux
Jennifer Johnson	Directrice administrative Réseau communautaire de santé et de services sociaux
Pierre Lafleur	Sous-ministre adjoint, Coordination réseau et ministérielle Ministère de la Santé et des Services sociaux
Mireille Marcil	Directrice du Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé, Institut des politiques sociales et de la santé, Université McGill
Jean-Philippe Vézina	Coordonnateur à l'accès aux services en langue anglaise Ministère de la Santé et des Services sociaux
Daniel Weinstock	Chercheur principal du Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé Directeur de l'Institut des politiques sociales et de la santé, Université McGill

## TABLE DES MATIÈRES

---

AVANT-PROPOS.....	II
REMERCIEMENTS.....	III
INTRODUCTION.....	1
CONTEXTE.....	3
1. Orientations.....	5
2. Population cible et partenaires.....	6
3. Objectif, structure et contenu.....	7
4. Contribution des partenaires.....	14
5. Échéancier du Programme de maintien en poste 2014-2018.....	17
6. Paramètres pour l'analyse des propositions de projets de maintien en poste.....	18
7. Financement du Programme de maintien en poste.....	19
BIBLIOGRAPHIE.....	23
ANNEXE 1 – Extraits de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.....	26
ANNEXE 2 – Prévisions budgétaires détaillées – Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé de l'Université McGill 2014-2018.....	29

## TABLEAUX

---

<b>Tableau 1</b>	Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé Prévisions budgétaires 2014-2018.....	2
<b>Tableau 2</b>	Calendrier 2014-2018 des demandes de financement et des allocations pour les maisons d'enseignement.....	11
<b>Tableau 3</b>	Calendrier 2014-2018 des demandes de financement et des allocations pour les réseaux communautaires.....	14
<b>Tableau 4</b>	Programme de maintien en poste – Prévisions budgétaires 2014-2018 Allocations annuelles et cibles visées.....	19
<b>Tableau 5</b>	Programme de maintien en poste – Prévisions budgétaires 2014-2018 Allocations aux maisons d'enseignement.....	20
<b>Tableau 6</b>	Programme de maintien en poste – Prévisions budgétaires 2014-2018 Allocations aux établissements de santé et de services sociaux.....	20
<b>Tableau 7</b>	Programme de maintien en poste – Prévisions budgétaires 2014-2018 Allocations aux réseaux communautaires.....	20
<b>Tableau 8</b>	Programme de maintien en poste – Prévisions budgétaires 2014-2018 Allocations aux réseaux communautaires – Répartition par réseau communautaire.....	21
<b>Tableau 9</b>	Programme de maintien en poste – Prévisions budgétaires 2014-2018 Allocations pour le soutien aux étudiants.....	22

## AVANT-PROPOS

---

Les résultats obtenus, dans le cadre des précédentes phases du Projet de formation et de maintien en poste<sup>1</sup> des professionnels de la santé, confirment le rôle indispensable et l'impact réel d'une étroite collaboration entre santé et éducation en vue de faciliter l'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes d'expression anglaise du Québec. Ces résultats témoignent également du rôle important que peut jouer la communauté d'expression anglaise pour renforcer cette collaboration.

Le Programme de maintien en poste, une des trois mesures de ce Projet, dont l'Institut des politiques sociales et de la santé de l'Université McGill est le maître d'œuvre, doit son succès à cette fructueuse coopération entre le réseau de la santé et des services sociaux, les réseaux communautaires qui travaillent auprès de la communauté d'expression anglaise, ainsi que les maisons d'enseignement, et ce, dans chacune des régions du Québec.

### Des assises solides

De 2010 à 2013, le Programme de maintien en poste a financé 44 projets. Sept de ces projets étaient pilotés par des maisons d'enseignement, 17 par des réseaux communautaires et 20 par des établissements de santé et de services sociaux ou par des agences régionales. L'ensemble de ces projets a engendré au total la création de 153 places de stage. Cent deux de ces stages ont eu lieu dans des établissements de santé et de services sociaux, et 51 dans des réseaux communautaires ou des commissions scolaires. Le soutien aux superviseurs a constitué un volet important de plusieurs de ces projets de stages. De nombreuses activités ont également été organisées en vue de promouvoir les stages dans les régions ainsi que les emplois pour les jeunes en santé et services sociaux. Le Programme a aussi donné lieu à des activités de soutien linguistique. Des cours de français conçus en fonction des besoins particuliers des professionnels de la santé et des services sociaux ont été dispensés à 139 étudiants de McGill et à plus de 150 étudiants en sciences infirmières au Collège Héritage, dans la région Outaouais.

Un programme de bourses a été créé et implanté en collaboration étroite avec le RCSSS et ses réseaux communautaires. Il offre un soutien financier aux étudiants en provenance des régions du Québec visées par le programme, possédant une connaissance appropriée du français et de l'anglais et qui poursuivent des études à temps plein dans le domaine de la santé et des services sociaux. Les étudiants qui reçoivent une bourse doivent s'engager à rester ou à retourner dans une des régions visées par le programme après la fin de leurs études pour y travailler dans un établissement public de santé et de services sociaux pour un minimum d'un an. Au cours de la période 2011-2013, 67 bourses ont été allouées.

L'Université McGill est heureuse que lui soit accordée la possibilité de poursuivre pendant encore quatre années la concrétisation des objectifs mis de l'avant par le Projet et se réjouit de travailler en collaboration avec les diverses parties prenantes du Projet en vue de la réalisation des résultats attendus.

Nous tenons à remercier Santé Canada, qui finance ce Projet dans le cadre de son Programme de contribution pour les langues officielles en santé, ainsi que le gouvernement du Québec, notamment le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de la Santé et des Services sociaux, pour leur appui et leur participation à sa mise en œuvre.



### Daniel Weinstock

Chercheur principal,

Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé

Directeur de l'Institut des politiques sociales et de la santé, Université McGill

---

<sup>1</sup> Dans le contexte de ce Projet, l'expression « maintien en poste » est synonyme de « rétention ».

## REMERCIEMENTS

---

Ce document est le fruit d'une démarche collective à laquelle ont contribué des personnes issues de différents groupes partenaires du Programme de maintien en poste du Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé de l'Université McGill.

Nous tenons particulièrement à remercier de leur collaboration les membres du Comité de révision du Prospectus :

Mme Denyse April	Coordonnatrice du Programme de sciences infirmières, Collège Héritage
Mme Suzanne Aubre	Directrice générale, Corporation de développement de la communauté d'expression anglaise de Mégantic
Mme Estelle Hopmeyer	Co-chercheure du Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé, directrice du Programme de maintien en poste et professeure à l'École de service social, Université McGill
Mme Rachel Hunting	Directrice générale, Association des Townshippers
Mme Caroline Storr	Professeure adjointe, coordonnatrice des études en éducation clinique, École de physiothérapie et d'ergothérapie, Université McGill

Nous remercions également de leur précieux apport à la démarche de réflexion et à la révision des stages les personnes suivantes du réseau de la santé et des services sociaux :

Mme Lisette Shaffer	Coordonnatrice à la gestion des ressources humaines, CSSS de Laval
M. Jean-Philippe Vézina	Coordonnateur à l'accès aux services en langue anglaise Ministère de la Santé et des Services sociaux
Mme Martha Visintin	Chef du Programme de traumatologie, Hôpital juif de réadaptation

Nous sommes également redevables à notre chercheure, Mme Marie-Pierre Gagnon, professeure agrégée à la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval, qui a procédé à une analyse des activités menées dans le cadre du volet concernant les établissements de santé et de services sociaux du Programme de maintien en poste 2009-2013. Son rapport, intitulé *Évaluation de la mesure Programme de maintien en poste et recommandations*, a fourni un précieux point de vue sur les points forts et les défis du Programme et contribué à identifier des stratégies pour améliorer sa portée.

Enfin, un grand merci aux membres de l'équipe du Projet McGill : Mme Gail Hawley-McDonald, pour la coordination du processus de révision du Prospectus et sa rédaction; Mme Claude Béland, pour son bilan des activités du volet concernant les établissements de santé et de services sociaux du Programme de maintien en poste 2009-2013 et pour son travail minutieux de révision linguistique du présent Prospectus.

L'expertise et l'engagement de chacune de ces personnes ont été des plus appréciés.



### Mireille Marcil

Directrice

Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé  
Institut des politiques sociales et de la santé, Université McGill



## INTRODUCTION

---

Le Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé de l'Université McGill contribue aux initiatives du Québec destinées à assurer aux Québécois d'expression anglaise l'accès dans leur langue à la gamme complète de services de santé et de services sociaux, et ce, au moyen de diverses mesures visant à fournir et à maintenir en poste un complément de main-d'œuvre suffisant, capable d'offrir des services en anglais. Le projet constitue un outil additionnel favorisant l'application et la bonification des programmes régionaux d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise, conformément à la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Ce Projet a pour objectifs précis de susciter des initiatives de formation et de maintien en poste qui fourniront aux professionnels de la santé et des services sociaux l'occasion d'améliorer leur capacité d'offrir des services en anglais, ainsi que l'occasion de travailler là où ils seront en mesure de répondre aux besoins des populations d'expression anglaise du Québec. Le Projet vise également à promouvoir la recherche et le partage de l'information quant aux approches visant à réduire les barrières en matière d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les Québécois d'expression anglaise.

Le Projet répond aux priorités exprimées par la communauté d'expression anglaise telles qu'exposées dans le document intitulé *Improving Access to Health and Social Services for Quebec's English-speaking Population – Development Priorities 2013-2018*<sup>2</sup>, à savoir : accroître le nombre des professionnels de la santé et des services sociaux aptes à offrir un service en anglais tant à l'échelle locale que dans les centres où les clients/patients d'expression anglaise sont dirigés; multiplier les occasions d'intégration de sorte que les connaissances linguistiques acquises en classe puissent plus efficacement servir en milieu de travail; et, enfin, encourager les jeunes d'expression anglaise à choisir une formation en santé et services sociaux et à revenir dans leur région pour y travailler.

Sur une période de quatre ans, trois mesures seront mises en œuvre :

- Le **Programme de formation linguistique** vise à fournir des cours d'anglais langue professionnelle axés sur des résultats concrets et durables, et conçus pour répondre aux besoins des professionnels de la santé et des services sociaux, de manière à ce que ceux-ci atteignent le seuil de compétence linguistique requis dans leur catégorie professionnelle.
- Le **Programme de maintien en poste** vise à accroître, au sein du système québécois de santé et de services sociaux, la participation de personnel d'expression anglaise, dans les domaines où les besoins sont les plus grands, au moyen de programmes de bourses, de création de stages dans les régions, de mesures de soutien aux stages, et de cours de français langue professionnelle à l'intention des étudiants. De plus, le Programme soutient financièrement les initiatives communautaires qui favorisent l'adaptation linguistique et culturelle des services.

---

<sup>2</sup> Réseau communautaire de santé et de services sociaux. *Improving Access to Health and Social Services for Quebec's English-speaking Population – Development Priorities 2013-2018*, Québec, 2013

- Le **Programme de développement de la recherche**, en s'appuyant sur les connaissances acquises dans le cadre des travaux réalisés au cours des deux premières phases du Projet McGill, développe de nouveaux projets de recherche destinés à explorer les moyens qui permettraient de surmonter les barrières identifiées comme limitant l'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les Québécois d'expression anglaise. Le Programme favorise également le transfert de connaissances quant aux stratégies et aux bonnes pratiques pour répondre aux préoccupations des communautés d'expression anglaise en matière de santé.

Un budget global de 16 899 999 M \$ sur une période de quatre ans est requis pour mener à bien ces trois mesures. Une enveloppe de 7 605 767 \$ sera allouée au Programme de formation linguistique. Quant au Programme de maintien en poste, il bénéficiera d'une somme de 3 574 321 \$, et une enveloppe de 1 092 000 \$ sera accordée au Programme de développement de la recherche. En outre, une somme de 3 327 912 \$ sera allouée au soutien aux trois mesures. Enfin, une somme annuelle de 433 333 \$ pour chacune des trois premières années a été mise de côté pour répondre à de nouveaux besoins.

**Tableau 1** **Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé**  
**Prévisions budgétaires 2014-2018**

Type de dépense	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2014-2018
Mesure 1 – Allocation à l'École d'éducation permanente et aux projets régionaux	1 689 779 \$	1 971 996 \$	1 971 996 \$	1 971 996 \$	7 605 767 \$
Mesure 2 – Allocation aux partenaires	803 221 \$	923 700 \$	923 700 \$	923 700 \$	3 574 321 \$
Mesure 3 – Allocation aux projets de recherche	252 000 \$	280 000 \$	280 000 \$	280 000 \$	1 092 000 \$
Soutien aux trois mesures	855 000 \$	824 304 \$	824 304 \$	824 304 \$	3 327 912 \$
Projets spéciaux	433 333 \$	433 333 \$	433 333 \$	0 \$	1 299 999 \$
<b>TOTAL</b>	<b>4 033 333 \$</b>	<b>4 433 333 \$</b>	<b>4 433 333 \$</b>	<b>4 000 000 \$</b>	<b>16 899 999 \$</b>

Un montant de 3 327 912 \$ est prévu pour soutenir la mise en œuvre du Projet dans un environnement complexe qui exige de maintenir un juste équilibre entre les intérêts de chacune des parties impliquées, ainsi qu'une grande rigueur et une grande cohésion administratives, sans pour autant entraver l'autonomie et la créativité des parties. Ce montant comprend les coûts reliés au personnel ressource et administratif affecté à la création et au maintien des alliances stratégiques tant à l'intérieur de McGill qu'à l'extérieur, à la planification, à la coordination, au suivi et à la reddition de comptes du Projet, ainsi qu'à la gestion d'une cinquantaine de contrats. Il inclut également les coûts reliés à la création et à l'entretien d'un site Web, à la production et à la diffusion d'outils d'information et de promotion ainsi que les frais d'organisation d'un certain nombre de conférences et d'activités d'échanges des connaissances. Ce montant inclut également



le coût du matériel et des fournitures de bureau, le coût du loyer et de la location des équipements et celui des services publics (téléphone, accès Internet, etc.). De plus, un montant de 1 299 999 \$ a été mis de côté lequel sera alloué par le Comité directeur tripartite pour répondre à des besoins qui pourraient se manifester au fur et à mesure de l'évolution du Projet. Les prévisions budgétaires détaillées 2014-2018 sont présentées à l'Annexe 2.

Le Projet 2014-2018 a été remanié de manière à refléter les constats découlant des profils globaux produits pour chacune des mesures de la phase 2009-2013 du Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé de l'Université McGill, les priorités en matière de besoins et d'actions identifiées par la communauté et les recommandations découlant de l'évaluation menée par Santé Canada. Le Projet McGill s'appuie sur des partenariats et, de ce fait, procure un cadre de travail favorable à des actions axées sur des résultats concrets et à des rendements mesurables, dans la poursuite, toujours, de notre objectif commun : « Mieux communiquer pour mieux soigner ».

## CONTEXTE

---

Au mois d'avril 2014, l'Université McGill et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ont convenu d'un cadre de mise en œuvre du Programme de contribution pour les langues officielles en santé au Québec. Ce Cadre de mise en œuvre fixe les rôles et responsabilités des partenaires dans la réalisation des activités décrites dans les trois mesures du Projet McGill. Il prévoit également la formation d'un comité directeur tripartite dont le mandat est d'assurer la mise en œuvre et le suivi des différentes mesures du Projet. Les organisations membres du Comité sont l'Université McGill, le MSSS et le RCSSS qui représente les communautés d'expression anglaise du Québec.

Le Cadre de mise en œuvre délimite, au sein du Programme de maintien en poste, trois volets distincts mais complémentaires qui concernent respectivement : les maisons d'enseignement, le réseau de la santé et des services sociaux, et la communauté d'expression anglaise, par l'intermédiaire du RCSSS et de ses réseaux communautaires. L'entente stipule que la gestion administrative du volet du Programme concernant le réseau de la santé et des services sociaux est de la responsabilité du MSSS, et que ce sont les agences<sup>3</sup> qui verront à son administration à l'échelle régionale. Leurs services de planification des ressources humaines et de coordination de stages seront mis à contribution.

Le MSSS est chargé de préparer l'ébauche d'un prospectus du volet concernant le réseau de la santé et des services sociaux et McGill rédigera une ébauche du prospectus des volets Réseaux communautaires et Maisons d'enseignement. Ces ébauches devront être soumises au Comité de direction tripartite pour être approuvées. L'Université McGill lancera, auprès des réseaux communautaires et des maisons d'enseignement, un appel de propositions de projets pluriannuels qui s'inscrivent dans

---

<sup>3</sup> Au moment où a été rédigé ce Prospectus, le Projet de loi n° 10 : Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, n'en était qu'à l'étape de l'étude en comité. Le présent document est conçu en fonction de l'état du réseau de la santé et des services sociaux tel qu'il était en décembre 2014, avant l'adoption du Projet de loi n° 10.

les objectifs énoncés dans le Prospectus, et le MSSS fera de même auprès de son propre réseau.

## **Un prospectus pour le Programme de maintien en poste – Volets Réseaux communautaires et Maisons d’enseignement**

Tel qu’il est stipulé dans le Cadre de mise en œuvre, le présent Prospectus traite de la Mesure 2 – Programme de maintien en poste 2014-2018 – Volets Réseaux communautaires et Maisons d’enseignement. L’Université McGill a rédigé ce Prospectus dans le but de soutenir des appels de propositions de projets de maintien en poste en provenance des réseaux communautaires et des maisons d’enseignement. Le Prospectus présente la structure et le contenu de chacun de ces deux volets du Programme de maintien en poste, les objectifs, les partenaires impliqués, les conditions à respecter, les paramètres de l’appel de propositions et la structure de financement.

Il y est question de formation et de mesures incitatives de maintien en poste, ainsi que de mesures de soutien à l’intention des étudiants, plus précisément de projets de promotion auprès des établissements de santé et de services sociaux et de maisons d’enseignement, d’allocation de bourses, de mesures de soutien à l’intention des superviseurs de stage, de cours de français langue professionnelle pour les étudiants inscrits dans les maisons d’enseignement désignées, de mesures d’accueil et d’intégration dans les communautés, d’activités d’adaptation linguistique et culturelle à l’intention des professionnels du réseau de la santé et des services sociaux, et de mesures de collaboration avec des partenaires hors région en vue de soutenir l’intégration et le succès académique des étudiants qui étudient à l’extérieur de la région.

Ce Prospectus a été réalisé avec la participation des personnes ressources du réseau de l’éducation et des réseaux communautaires qui travaillent auprès de la population d’expression anglaise. Le MSSS a été tenu informé tout au long du processus de révision et sa contribution a été sollicitée à plusieurs étapes.

Une ébauche finale du Prospectus a été transmise au Comité directeur tripartite pour approbation.

## 1. ORIENTATIONS

Les énoncés qui suivent constituent la pierre angulaire du Programme de maintien en poste et les fondements sur lesquels celui-ci est construit.

Le Programme de maintien en poste :

- vise à augmenter le nombre de professionnels et de techniciens de la santé et des services sociaux aptes à répondre aux besoins de la population d'expression anglaise, par l'augmentation du nombre de stages en région, par le renforcement du soutien à la supervision des stagiaires, du soutien aux stagiaires eux-mêmes et du soutien à la communauté et, ultimement, par l'embauche et par le maintien en poste de nouveaux diplômés;
- est conforme aux dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2) relatives au droit des personnes d'expression anglaise du Québec de recevoir des services de santé et des services sociaux dans leur langue (voir Annexe 1);
- est en concordance avec les priorités du ministère de la Santé et des Services sociaux précisées dans les planifications stratégiques, les plans d'action et les ententes de gestion annuelles;
- vient soutenir les activités et initiatives du MSSS relatives à l'accessibilité aux services pour les personnes d'expression anglaise;
- vient soutenir les programmes régionaux d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise;
- s'appuie sur des études<sup>4</sup> qui font référence à l'insuffisance de ressources humaines aptes à offrir une réponse adéquate aux besoins des personnes d'expression anglaise, dans leur langue;
- repose sur la volonté des établissements de santé et de services sociaux, comme sur celle de leurs partenaires, d'améliorer la qualité des services aux personnes d'expression anglaise;
- repose sur la volonté des établissements de santé et de services sociaux de soutenir la formation des nouveaux professionnels et d'embaucher du personnel compétent apte à répondre aux besoins de la population d'expression anglaise;
- repose sur la volonté des partenaires d'allouer les ressources humaines nécessaires pour favoriser le développement de places de stage<sup>5</sup> pour les étudiants des sciences de la santé et des services sociaux;
- repose sur la volonté des maisons d'enseignement de susciter l'intérêt des étudiants pour des stages dans des établissements qui rendent accessibles, dans leur langue, des services aux personnes d'expression anglaise;

<sup>4</sup> La liste des études et écrits est fournie dans la bibliographie.

<sup>5</sup> Dans le contexte du Programme de maintien en poste, l'appellation « stage » inclut un vaste éventail de termes s'appliquant à diverses activités de formation professionnelle, dont « mentorat », « préceptorat », « formation pratique », « stages coopératifs », etc.

- respecte les dispositions des contrats de service, entre les établissements de santé et de services sociaux et les maisons d'enseignement, gouvernant les modalités des stages et la formation, ainsi que les mécanismes de coordination régionale des places de stage;
- repose sur la volonté des réseaux communautaires d'établir des partenariats avec le réseau de la santé et des services sociaux, avec celui de l'éducation ainsi qu'avec le secteur de l'emploi et de la main-d'œuvre;
- repose sur la volonté des réseaux communautaires de contribuer à l'amélioration de l'accès aux services pour les personnes d'expression anglaise;
- respecte les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

## 2. POPULATION CIBLE ET PARTENAIRES

Le Programme de maintien en poste s'adresse ultimement aux étudiants de différents niveaux d'études qui pourraient être intéressés à poursuivre, ou qui déjà poursuivent des études dans le domaine de la santé et des services sociaux et qui désirent travailler directement auprès des personnes d'expression anglaise dans l'une ou l'autre des dix-huit régions sociosanitaires du Québec. Les étudiants ciblés doivent posséder les compétences requises en français et en anglais ou accepter de recevoir une formation linguistique spécialisée en vue d'atteindre ce niveau de compétence.

Le Programme compte sur trois partenaires clés pour la mise en œuvre de la formation, des mesures incitatives de maintien en poste et des mesures de soutien destinées à ces étudiants.

La première catégorie de partenaires est constituée des réseaux communautaires d'expression anglaise, réunis dans le cadre du programme Initiative de réseautage et de partenariats, et qui travaillent en collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux à l'échelle régionale. Le Programme de maintien en poste s'adresse aux réseaux communautaires désireux d'appuyer les établissements de santé et de services sociaux de leur région ainsi que les maisons d'enseignement, afin d'augmenter le nombre de stagiaires dans leur région et, ultimement, de renforcer la capacité des établissements d'embaucher des nouveaux diplômés aptes à offrir des services aux personnes d'expression anglaise. Ce volet prévoit aussi une approche auprès des réseaux du secteur de l'emploi et de la main-d'œuvre.

La deuxième catégorie de partenaires concernée par le Programme de maintien en poste est composée des maisons d'enseignement, qui jouent un rôle de premier plan dans la formation des futurs professionnels et techniciens de la santé et des services sociaux. Les maisons d'enseignement, en s'appuyant sur les exigences relatives à l'obtention d'un permis d'exercice fixées par les organismes de réglementation, déterminent les exigences de stages pour chacun des programmes<sup>6</sup>. Étant donné que les stages effectués dans les établissements de santé et de services sociaux constituent l'une des composantes essentielles de cette formation, un soutien financier sera

<sup>6</sup> À titre d'exemple, un résumé des exigences de stages requises par les écoles professionnelles de l'Université McGill dispensant enseignement et formation dans les domaines de la santé et des services sociaux peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.mcgill.ca/hssaccess/fr/trhpp/m2intro/internshiprequirements>

disponible pour appuyer les maisons d'enseignement dans la création de partenariats de stages et pour s'assurer que les étudiants ont les compétences linguistiques en langue française requises pour travailler dans le secteur. Font partie des maisons d'enseignement concernées, les universités, les cégeps et les commissions scolaires qui offrent des programmes d'enseignement techniques et professionnels et des programmes de formation professionnelle dans les domaines de la santé et des services sociaux.

La troisième catégorie de partenaires concernés par le Programme de maintien en poste sont les établissements de santé et de services sociaux. Le Programme vise les établissements qui désirent développer des places de stage à l'intention des étudiants, en vue de renforcer leur capacité d'embaucher des diplômés aptes à répondre aux besoins de la population d'expression anglaise dans sa langue.

Plus précisément, le Programme s'adresse aux :

- agences de la santé et des services sociaux (ASSS);
- centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD);
- centres hospitaliers (CH);
- centres jeunesse (CJ);
- centres locaux de services communautaires (CLSC);
- centres de réadaptation (CR), pour personnes atteintes de déficiences physiques (CRDP), pour personnes atteintes de déficiences intellectuelles (CRDI) et centres de réadaptation en dépendances (CRD);
- centres de santé et de services sociaux (CSSS);
- groupes de médecine familiale (GMF) ou cliniques réseau;
- ressources intermédiaires;
- ressources de type familial.

### **3. OBJECTIF, STRUCTURE ET CONTENU**

#### **3.1 Objectif du Programme de maintien en poste 2014-2018**

Le Programme de maintien en poste a pour objectif de susciter des initiatives de maintien en poste en vue d'accroître la capacité des établissements à embaucher des diplômés aptes offrir des services en langue anglaise aux populations d'expression anglaise dans les régions du Québec. Son but ultime est d'augmenter le nombre de nouveaux diplômés aptes à répondre aux besoins des personnes d'expression anglaise dans leur langue, qui obtiennent des emplois dans les différentes régions du Québec.

## 3.2 Structure du Programme de maintien en poste 2014-2018

S'appuyant sur le succès et les défis relevés au cours des phases précédentes, le Programme de maintien en poste 2014-2018 poursuivra la mise en œuvre de ses stratégies tout en analysant, avec la collaboration de ses partenaires, la portée de ces stratégies en vue d'identifier celles qui, dans le contexte québécois, s'avèrent les plus efficaces pour accroître le nombre de professionnels aptes à offrir des services en anglais dans les régions.

Le Programme de maintien en poste mettra en œuvre des activités de formation et des mesures incitatives de maintien en poste, ainsi que de mesures de soutien destinées aux étudiants inscrits à des programmes techniques ou professionnels de santé et de services sociaux, de même qu'aux superviseurs de stages, et ce, par l'intermédiaire de trois catégories de partenaires : les maisons d'enseignement, les réseaux communautaires et le réseau de la santé et des services sociaux. La contribution de chacun de ces partenaires sera centrée sur les activités correspondant à son champ de responsabilité et conçues en fonction des besoins de la région.

Chacun des partenaires organise sa contribution en fonction des dimensions présentées ci-dessous. L'appel de propositions de projets aux maisons d'enseignement et aux réseaux communautaires est lancé par McGill directement auprès de ces partenaires. L'appel de propositions de stages auprès du réseau de la santé et des services sociaux est lancé par le MSSS conformément aux procédures détaillées dans le prospectus rédigé par le MSSS.

### 3.2.1 Contribution des maisons d'enseignement

- Dimension 1 : Création de stages : Interventions d'approche;
- Dimension 2 : Supervision;
- Dimension 3 : Soutien aux stagiaires;
- Dimension 4 : Formation linguistique à l'intention des étudiants des maisons d'enseignement ciblées.

### 3.2.2 Contribution des établissements de santé et de services sociaux

- Dimension 1 : Création de stages : Un pont vers l'embauche;
- Dimension 2 : Soutien aux superviseurs de stage;
- Dimension 4 : Soutien à l'embauche d'étudiants.

### 3.2.3 Contribution des réseaux communautaires

- Dimension 1 : Activités de promotion auprès du réseau de la santé et des services sociaux;
- Dimension 2 : Activités de promotion auprès du réseau de l'éducation;
- Dimension 3 : Accueil et intégration des stagiaires dans la région;

- Dimension 4 : Collaboration avec les partenaires régionaux en vue de favoriser l'emploi des étudiants récemment diplômés qui retournent dans leur région;
- Dimension 5 : Allocation des Bourses de leadership communautaire en santé et services sociaux;
- Dimension 6 : Activités linguistiques et culturelles à l'intention des professionnels du réseau de la santé et des services sociaux;
- Dimension 7 : Collaboration avec des partenaires hors région en vue de favoriser l'intégration des étudiants qui étudient à l'extérieur de la région.

### **3.3 Contenu du Programme de maintien en poste 2014-2018**

#### **3.3.1 Les maisons d'enseignement**

L'Université McGill fera les démarches nécessaires pour susciter la participation des maisons d'enseignement qui offrent des programmes de formation dans les disciplines de la santé et des services sociaux. Les maisons d'enseignement participantes seront admissibles à un financement dans les catégories suivantes :

##### **■ Dimension 1 : Création de stages : Interventions d'approche**

Les maisons d'enseignement participantes seront admissibles à un financement pour promouvoir et stimuler la création de stages à l'intention de leurs étudiants dans des établissements de santé et de services sociaux ayant une responsabilité envers la population d'expression anglaise de leur région tel que précisé dans le programme d'accès régional aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise. Le Programme de maintien en poste pourra être l'occasion de produire de nouveaux outils ou d'adapter des outils existants destinés à fournir de l'information à ces établissements sur les possibilités d'accès à des stagiaires issus de leurs programmes d'enseignement. Par exemple, il pourrait s'agir de diffuser de l'information sur les exigences requises pour ces stages cliniques.

##### **■ Dimension 2 : Supervision**

#### **Formation en supervision**

L'Université McGill, par l'intermédiaire de ses écoles professionnelles en soins de santé et services sociaux, continuera d'offrir en ligne une formation de supervision en langue anglaise, destinée à des groupes interprofessionnels de superviseurs de stages. Cette formation vise à augmenter le nombre ainsi que les aptitudes et les connaissances des professionnels assurant cette fonction dans les régions. Elle propose un éventail d'outils et d'activités, tant à ceux et celles qui en sont à leur première expérience de supervision qu'aux superviseurs expérimentés désireux d'accroître leurs compétences de formateurs. Elle représente, en outre, une occasion de s'intégrer à une communauté virtuelle d'apprenants issus de diverses disciplines – diététique et nutrition humaine, sciences infirmières, ergothérapie, physiothérapie, service social, orthophonie. Après analyse et évaluation des besoins, et avec le soutien d'une équipe de formateurs de l'Université McGill, la formation offerte depuis septembre 2006 sera sous peu adaptée en fonction des évolutions technologiques récentes et des besoins actuels en matière de



formation. La formule sera essentiellement flexible et l'apprenant suivra la formation à son rythme. Une fois la formation complétée, l'apprenant recevra une attestation de participation à une activité donnant accès à des unités de formation continue (UEC). De plus, s'ajouteront aux modules en langue anglaise, des modules en ligne de supervision en langue française accessibles grâce à une plateforme interuniversitaire, et qui seront également disponibles dans un format optimisé pour l'iPad.

### **Soutien pour des besoins spéciaux de supervision**

Dans la plupart des cas, les établissements de santé et de services sociaux qui accueillent des stagiaires envoyés par les maisons d'enseignement ciblées par le Projet disposent des ressources professionnelles appropriées pour assurer une supervision répondant aux exigences des maisons d'enseignement. Toutefois, il peut se présenter des possibilités de stages dans des contextes de rôles émergents, moins bien pourvus de telles ressources. Il peut également arriver que des programmes novateurs requièrent l'accompagnement de superviseurs externes. À cette fin, les maisons d'enseignement pourront bénéficier d'un financement pour couvrir des besoins spéciaux de supervision, le cas échéant.

#### **■ Dimension 3 : Soutien aux stagiaires**

Les étudiants qui effectuent un stage dans une région éloignée de leur lieu de formation pourront bénéficier d'une aide financière pour leurs déplacements, leur hébergement, etc. Les étudiants devront soumettre leur demande à leur maison d'enseignement qui transmettra celle-ci à l'Université McGill où la demande sera évaluée et un montant sera alloué en fonction du dossier présenté. La maison d'enseignement recevra le financement et assurera le suivi et le contrôle du soutien financier, de même que la reddition de comptes. Dans certains cas, il pourrait s'avérer plus efficace que l'organisation qui accueille le stagiaire se charge de cette demande au nom de l'étudiant.

#### **■ Dimension 4 : Formation linguistique à l'intention des étudiants des maisons d'enseignement ciblées**

##### **Français à des fins professionnelles à l'intention des étudiants**

Les étudiants inscrits dans les programmes de santé et de services sociaux dans les maisons d'enseignement ciblées auront la possibilité de suivre des cours interprofessionnels de français dans le cadre de leur programme académique, dans le but de leur permettre de participer pleinement à l'exercice de leur profession au Québec. Ces formations sont offertes par les maisons d'enseignement elles-mêmes.

L'expression « cours de langue à des fins professionnelles » réfère ici à un type de formation s'adressant à des adultes en milieu de travail pour les aider à utiliser la terminologie professionnelle et la langue vernaculaire dans l'accomplissement des tâches communicatives propres à leur profession. Les mots-clés sont ici « communication en milieu de travail ». En conséquence, les contenus de cette formation sont centrés sur un vocabulaire et sur un type de communication appropriés aux activités de chaque profession. Ce type de formation vise à amener les apprenants à utiliser couramment la langue enseignée dans leur milieu de travail, et non l'atteinte d'un niveau de communication de locuteur natif. Les cours de français à des fins



professionnelles offerts dans le cadre de la Dimension 4 s'adressent aux étudiants qui désirent ultérieurement effectuer un stage dans un milieu requérant des compétences linguistiques en français plus élevées que celles qu'ils détiennent actuellement. Étant donné le temps et les ressources requises, cette formation s'adresse avant tout à ceux qui ont déjà atteint un niveau intermédiaire en français.<sup>7</sup>

Les maisons d'enseignement qui souhaitent développer et offrir de tels cours de français à leurs étudiants sont invitées à déposer un projet de formation linguistique et une demande de financement relative à ce projet.

### Anglais à des fins professionnelles à l'intention des étudiants

Des modules d'apprentissage autonome en ligne, à l'intention des étudiants poursuivant des études en soins de santé ou dans les secteurs des services psychosociaux, et qui désirent améliorer leur habileté à communiquer avec les patients d'expression anglaise, seront rendus disponibles pour les maisons d'enseignement participantes.

**Tableau 2 Calendrier 2014-2018 des demandes de financement et des allocations pour les maisons d'enseignement**

Dimension	Calendrier des demandes de financement et des allocations		
	Aux quatre ans	Annuel	Selon les besoins
1	✓		
2			✓
3			✓
4	✓		

### 3.3.2 Les établissements de santé et de services sociaux

Les détails quant aux trois dimensions relevant des établissements de santé et de services sociaux seront énoncés dans le prospectus élaboré par le MSSS.

### 3.3.3 Les réseaux communautaires

#### ■ Dimension 1 : Activités de promotion auprès du réseau de la santé et des services sociaux

Les réseaux communautaires seront admissibles à un soutien financier dans le but de faire la promotion de la communauté d'expression anglaise auprès du réseau de la santé et des services sociaux. Les activités organisées et le matériel produit devront porter sur les besoins de la communauté en matière d'accès aux services de santé et

<sup>7</sup> Un grand nombre de facteurs interviennent dans l'évaluation du temps requis pour apprendre une langue, notamment l'aptitude et l'âge de l'apprenant, la nature de ses besoins, sa motivation et son expérience linguistique antérieure, ses dispositions personnelles, la langue cible, les méthodes d'enseignement/apprentissage utilisées et la possibilité d'utiliser la langue au cours des études. Des chercheurs estiment à 2300 heures l'investissement minimal requis pour passer d'un niveau débutant à un niveau avancé. Plus les compétences générales à atteindre sont vastes, plus le travail et le temps exigés pour la formation augmenteront. Toutefois, dans le cas de la langue professionnelle, on estime qu'il est possible de réduire l'investissement à un nombre d'heures variant entre 900 et 2000.

aux services sociaux et sur la contribution que les réseaux communautaires peuvent apporter dans la région.

#### ■ **Dimension 2 : Activités de promotion auprès du réseau de l'éducation**

Les réseaux communautaires pourront bénéficier d'un soutien financier pour organiser des activités et élaborer du matériel promotionnel destinés à promouvoir auprès des étudiants les programmes de formation en services de santé et en services sociaux des universités, des cégeps et des commissions scolaires. Ces activités peuvent aussi porter sur les ressources en matière d'emploi et les opportunités d'emploi de la région dans le secteur de la santé. Elles peuvent prendre diverses formes : journées carrière, kiosque lors d'événements spéciaux, tournée d'information dans les écoles secondaires et les cégeps, création et maintien à jour d'un site Web, rencontres avec des conseillers en orientation, etc. Ces activités de promotion visent un bassin d'étudiants plus grand et plus diversifié que celui des étudiants actuellement inscrits à ces programmes.

#### ■ **Dimension 3 : Accueil et intégration de stagiaires dans la région**

Les réseaux communautaires seront invités à participer à l'accueil et à l'intégration des stagiaires dans leur région. Diverses activités pourront faire l'objet d'un financement, telles que l'organisation de l'arrivée en région, la recherche d'un hébergement, la réception à l'arrivée, la mise en relation avec des groupes de jeunes, l'accompagnement et la sensibilisation aux divers centres d'intérêt de la région, la réponse aux questions d'ordre pratique, l'organisation de sorties culturelles certains week-ends, pour n'en nommer que quelques-unes. Ces activités pourraient être réalisées en collaboration avec les établissements concernés.

#### ■ **Dimension 4 : Collaboration avec les partenaires régionaux en vue de favoriser l'emploi des étudiants récemment diplômés qui retournent dans leur région**

Les réseaux communautaires qui établiront des partenariats avec des organismes régionaux en vue de favoriser l'emploi des étudiants récemment diplômés qui retournent dans leur région, tel l'organisme Place aux jeunes, seront admissibles à une allocation pour défrayer le coût des activités de coordination requises. Le soutien aux diplômés engagés dans une démarche de recherche d'emploi et d'installation dans la région constitue aussi une dépense admissible.

#### ■ **Dimension 5 : Allocation des Bourses de leadership communautaire en santé et services sociaux**

Un programme de bourses a été créé à l'intention des étudiants engagés dans leur communauté en provenance des régions visées par le Programme et qui poursuivent des études à temps plein dans le domaine de la santé et des services sociaux dans une maison d'enseignement reconnue par le gouvernement et qui s'engagent à travailler dans une des régions visées par le Programme après avoir obtenu leur diplôme. Les bourses offertes sont de deux types. Les bourses de Catégorie 1 s'adressent aux étudiants qui poursuivent leurs études à l'extérieur de leur région; les bourses de Catégorie 2 constituent un incitatif financier pour les étudiants qui poursuivent leurs études dans leur région. Les étudiants qui reçoivent une bourse doivent s'engager à demeurer dans une des régions visées par le Programme après la fin de leurs études

pour y travailler dans un établissement public de santé et de services sociaux ou dans une organisation connexe pour un minimum d'un an.

Le montant alloué sera déterminé à partir d'un dossier que l'étudiant soumettra avec sa demande, en fonction des critères fixés par le Programme. L'octroi de ces bourses sera géré par les réseaux communautaires financés par McGill dans le cadre de cette mesure.

Des Guides sont disponibles pour chacune des deux catégories de bourses. On y trouve de l'information générale sur le Programme, les échéances, une liste des régions visées, la liste de référence des niveaux d'études et des programmes d'études en santé et services sociaux reconnus par le gouvernement, le répertoire des réseaux communautaires participants ainsi que la liste des responsabilités de chacun des partenaires du Programme de bourses. Ces Guides sont accessibles sur le site Web du Projet McGill à l'adresse suivante :

<http://www.mcgill.ca/hssaccess/fr/trhpp/m2intro/finacial/bursaries>.

Certaines maisons d'enseignement ont déjà reçu un mandat particulier à l'effet de former des professionnels de la santé et des services sociaux qui seront en mesure d'offrir des services à des communautés autochtones éloignées dont la langue seconde est l'anglais. Les étudiants de ces maisons d'enseignement pourront également être admissibles à l'octroi de bourses.

Les réseaux communautaires des régions ciblées qui prévoient participer au Programme de bourses de leadership communautaire en santé et services sociaux peuvent déposer une demande de financement sous cette dimension pour la mise en œuvre du Programme de bourses dans leur région. Les dépenses admissibles incluent la production de matériel promotionnel, les frais de publicité, les frais de déplacement, les frais de bureau (photocopie, frais postaux, etc.) et le coût direct des ressources humaines.

#### ■ **Dimension 6 : Activités linguistiques et culturelles à l'intention des professionnels du réseau de la santé et des services sociaux**

Les réseaux communautaires seront admissibles à un financement pour mettre en œuvre, à l'intention des fournisseurs de services de santé et de services sociaux, des activités de prise de contact avec les communautés, qui leur donneront l'occasion d'exercer leurs compétences en anglais et de se familiariser avec la culture et l'histoire de la communauté d'expression anglaise de la région.

#### ■ **Dimension 7 : Collaboration avec des partenaires hors région en vue de soutenir l'intégration des étudiants qui étudient à l'extérieur de la région**

Les réseaux communautaires sont admissibles à un financement pour des activités de rayonnement auprès de partenaires hors région en vue de soutenir, sous forme de mentorat ou autrement, l'intégration et la réussite académique des étudiants qui étudient à l'extérieur de la région dans les domaines liés à la santé.

**Tableau 3 Calendrier 2014-2018 des demandes de financement et des allocations pour les réseaux communautaires**

Dimension	Échéancier des demandes de financement et des allocations		
	Aux quatre ans	Annuel	Selon les besoins
1	✓		
2	✓		
3	✓		
4	✓		
5		✓	
6	✓		
7	✓		

#### 4. CONTRIBUTION DES PARTENAIRES

Pour favoriser une gestion efficace du Programme de maintien en poste 2014-2018, la présente section précise la contribution de chacune des parties qui y sont associées. Les partenaires sont invités à adapter ces propositions en fonction de leur dynamique régionale ou locale. Les contributions proposées sont conformes au Cadre de mise en œuvre MSSS-McGill.

##### 4.1 L'Université McGill

À titre de gestionnaire du Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé, l'Université McGill :

- participe au Comité directeur tripartite qui a pour mandat d'assurer la mise en œuvre et le suivi de chacune des mesures du Projet;
- avec la collaboration des personnes ressources des maisons d'enseignement et des réseaux communautaires, élabore le Prospectus du Programme de maintien en poste – Volets Réseaux communautaires et Maisons d'enseignement.

Dans le cadre de l'appel de propositions de projets aux maisons d'enseignement, l'équipe du Projet McGill :

- fait la promotion de la composante stages du Programme de maintien en poste auprès des maisons d'enseignement qui offrent des programmes dans le domaine de la santé et des services sociaux;
- sollicite la participation des maisons d'enseignement qui offrent des programmes dans le domaine de la santé et des services sociaux;
- élabore une grille de présentation des projets;
- lance l'appel de propositions de projets directement auprès des maisons d'enseignement;

- conclut un contrat de financement avec chaque maison d'enseignement dont le projet est retenu;
- détermine les allocations budgétaires.

Dans le cadre de l'appel de propositions de projets aux réseaux communautaires, l'équipe du Projet McGill :

- élabore une grille de présentation des projets;
- lance l'appel de propositions de projets de maintien en poste auprès des réseaux communautaires;
- conclut un contrat de financement avec chaque réseau communautaire dont le projet est retenu;
- détermine les allocations budgétaires en s'appuyant sur les recommandations du RCSSS.

En ce qui concerne le financement à l'intention du réseau de la santé et des services sociaux, l'équipe du Projet McGill :

- établit la liste des informations essentielles requises pour la préparation des contrats de financement avec le réseau de la santé et des services sociaux;
- conclut un contrat de financement avec chacune des agences de santé et de services sociaux.

En ce qui concerne l'ensemble du Programme de maintien en poste, l'équipe du Projet McGill :

- transmet au Comité directeur tripartite, pour approbation finale, ses recommandations quant à la sélection des projets à retenir;
- accompagne les partenaires dans l'utilisation des divers outils et activités développés;
- organise et accueille deux conférences des partenaires à l'échelle provinciale;
- verse annuellement les allocations aux maisons d'enseignement, aux réseaux communautaires et aux agences de santé et de services sociaux conformément aux modalités prévues dans les contrats;
- produit et diffuse un rapport annuel destiné au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et à son réseau, à l'Université McGill, à Santé Canada et aux autres partenaires du Projet.

## 4.2 Les maisons d'enseignement

Les maisons d'enseignement partenaires du Projet :

- encouragent les établissements de santé et de services sociaux, ayant des responsabilités envers la population d'expression anglaise de leur région tel que

stipulé dans le programme régional d'accès aux services de santé et aux services sociaux en anglais, à créer des places de stage à l'intention des étudiants;

- font la promotion de leurs stagiaires auprès des établissements de santé et de services sociaux ayant des responsabilités envers la population d'expression anglaise de leur région tel que stipulé dans le programme régional d'accès aux services de santé et aux services sociaux en anglais;
- encouragent leurs étudiants des programmes techniques et professionnels de la santé et des services sociaux et des programmes de formation professionnelle à participer aux programmes de stages dans les différentes régions du Québec, dans les établissements où le français est la langue de travail;
- peuvent offrir à leurs étudiants des cours de français langue professionnelle dans le cadre de leurs études;
- peuvent offrir à leurs étudiants des occasions d'accroître leurs compétences en anglais dans le cadre de leurs études;
- offrent des cours de supervision par l'intermédiaire des écoles professionnelles de McGill qui offrent des programmes dans le domaine de la santé et des services sociaux;
- informent les stagiaires que des mesures de soutien sont disponibles;
- travaillent en collaboration avec les instances régionales de coordination des stages et les systèmes de gestion de stages, tels que le Réseau de gestion des stages en sciences de la santé, le cas échéant;
- signent, le cas échéant, un contrat avec McGill;
- collectent et transmettent les données nécessaires pour la reddition de comptes à l'Université McGill, en fonction du calendrier de reddition de comptes indiqué dans les contrats.

### 4.3 Le ministère de la Santé et des Services sociaux

Le MSSS :

- assure la gestion administrative du volet du Programme de maintien en poste concernant le réseau de la santé et des services sociaux;
- assure la rédaction du Prospectus du programme de maintien en poste pour le volet concernant le réseau de la santé et des services sociaux;
- lance l'appel de demandes de financement auprès du réseau de la santé et des services sociaux en ayant recours au document intitulé *Informations requises pour le contrat de financement entre l'agence et l'Université McGill*;
- transmet à l'Université McGill les versions complétées du document intitulé *Informations requises pour le contrat de financement entre l'agence et l'Université McGill* pour chacune des agences participantes;

Le rôle particulier du MSSS, des agences de santé et de services sociaux et des établissements sera défini par le MSSS et précisé dans le prospectus rédigé par le Ministère.

#### **4.4 Les réseaux communautaires**

Les réseaux communautaires qui travaillent auprès de la communauté d'expression anglaise de leur région :

- déposent une demande de financement au Projet McGill, en recourant à la Grille de présentation de projet et au Guide qui l'accompagne;
- vont chercher auprès de l'Agence une opinion favorable à leur projet;
- collaborent avec les agences, les établissements de santé et de services sociaux et les maisons d'enseignement concernés, aux mesures de promotion, d'accueil, d'intégration et d'accompagnement social à offrir aux étudiants visés à la section 3.3.3;
- font la promotion du Programme auprès des étudiants futurs et actuels aptes à profiter des bourses décrites à la Dimension 5 de la section 3.3.3;
- signent un contrat de financement avec l'Université McGill;
- transmettent à l'Université McGill, chaque année, un plan de travail annuel pour la réalisation de leur projet de maintien en poste, ainsi qu'un budget détaillé selon les modalités prévues à leur contrat;
- collectent et transmettent les données nécessaires pour la reddition de comptes à l'Université McGill, selon les modalités prévues à leur contrat.

### **5. ÉCHÉANCIER DU PROGRAMME DE MAINTIEN EN POSTE 2014-2018**

Les activités se dérouleront au cours de la période 2014-2018, sauf indication contraire.

#### **Du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 décembre 2014 :**

- rédaction et adoption du Prospectus;
- élaboration d'un contrat type entre les réseaux communautaires et l'Université McGill;
- élaboration d'un contrat type entre les maisons d'enseignement et l'Université McGill;
- élaboration d'un contrat type entre les agences de santé et de services sociaux et l'Université McGill.

#### **Du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 janvier 2015 :**

- appel de propositions de projets de maintien en poste auprès des maisons d'enseignement et sélection par l'Université McGill des projets qui seront financés;

- appel de propositions de projets de maintien en poste auprès des réseaux communautaires et sélection par l'Université McGill des projets qui seront financés.

#### **Du 1<sup>er</sup> février 2015 au 28 février 2015 :**

- conclusion des contrats entre l'Université McGill et les maisons d'enseignement dont les projets ont été retenus;
- conclusion des contrats entre l'Université McGill et les réseaux communautaires dont les projets ont été retenus;
- conclusion des contrats entre l'Université McGill et les agences de santé et de services sociaux.

#### **Du 1<sup>er</sup> mars 2015 au 31 décembre 2017 :**

- mise en œuvre des projets de maintien en poste et ajustements, si nécessaire;
- réalisation des outils développés;
- poursuite des activités de soutien aux superviseurs et aux stagiaires.

#### **Du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 mars 2018 :**

- reddition de comptes.

## **6. PARAMÈTRES POUR L'ANALYSE DES PROPOSITIONS DE PROJETS DE MAINTIEN EN POSTE**

### **L'Université McGill procédera à l'analyse des propositions de projets de maintien en poste des maisons d'enseignement en fonction des critères suivants :**

- le projet proposé s'inscrit dans l'objectif du Programme de maintien en poste;
- les activités proposées s'inscrivent dans une ou plusieurs des dimensions exposées à la section 3.3.1;
- les dépenses prévues font partie de la liste des dépenses admissibles énumérées dans le Guide de présentation de projets des maisons d'enseignement;
- le financement demandé ne dépasse pas le montant maximal prévu pour une année ni le montant maximal prévu pour les quatre années du Projet.

### **L'Université McGill procédera à l'analyse des propositions de projets de maintien en poste des réseaux communautaires en fonction des critères suivants :**

- le projet s'inscrit dans l'objectif du programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise de la région;
- le projet proposé s'inscrit dans l'objectif du Programme de maintien en poste;



- les activités proposées s'inscrivent dans une ou plusieurs des sept dimensions proposées à la section 3.3.3;
- les dépenses prévues font partie de la liste des dépenses admissibles énumérées dans le Guide de présentation de projets des réseaux communautaires;
- le financement demandé ne dépasse pas le montant maximum prévu pour une année ni le montant maximal prévu pour les quatre années du Projet.

## 7. FINANCEMENT DU PROGRAMME DE MAINTIEN EN POSTE

### 7.1 Répartition de l'enveloppe consacrée au Programme de maintien en poste

Le montant global alloué au Programme de maintien en poste pour la période 2014-2015 à 2017-2018 sera de 3 574 321 \$, ce qui représente une cible potentielle de 300 stages, de 160 bourses et de 60 nouveaux diplômés embauchés dans les six mois après la fin de leurs études (voir Tableau 4).

**Tableau 4 Programme de maintien en poste – Prévisions budgétaires 2014-2018**  
Allocations annuelles et cibles visées

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	TOTAL
Allocations annuelles	803 221 \$	923 700 \$	923 700 \$	923 700 \$	3 574 321 \$
Stages	60	70	90	80	300
Bourses	40	40	40	40	160
Emplois	10	15	20	15	60

#### 7.1.1 Répartition de l'enveloppe consacrée au Programme de maintien en poste à l'intention des maisons d'enseignement

Le volet Maisons d'enseignement dispose pour une période de quatre ans d'un budget total de 483 240 \$, soit 103 140 \$ pour la première année et 126 700 \$ pour chacune des trois autres années, selon les activités prévues, approuvées et réalisées. Les maisons d'enseignement sont également admissibles à un soutien financier pour répondre à des besoins spéciaux de supervision qui pourraient se manifester en cours de projet.

**Tableau 5 Programme de maintien en poste – Prévisions budgétaires 2014-2018  
Allocations aux maisons d'enseignement**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	TOTAL
Maisons d'enseignement	88 110 \$	110 000 \$	110 000 \$	110 000 \$	418 110 \$
Soutien à la supervision	15 030 \$	16 700 \$	16 700 \$	16 700 \$	65 130 \$
Cours de supervision	À préciser	À préciser	À préciser	À préciser	À préciser
<b>TOTAL</b>	<b>103 140 \$</b>	<b>126 700 \$</b>	<b>126 700 \$</b>	<b>126 770 \$</b>	<b>483 240 \$</b>

### 7.1.2 Répartition de l'enveloppe consacrée au Programme de maintien en poste à l'intention des établissements de santé et de services sociaux

Les détails quant aux allocations s'appliquant aux établissements de santé et de services sociaux seront développés dans le prospectus du volet Établissements de santé et de services sociaux, qui sera élaboré par le MSSS.

**Tableau 6 Programme de maintien en poste – Prévisions budgétaires 2014-2018  
Allocations aux établissements de santé et de services sociaux**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	TOTAL
Établissements de santé et de services sociaux	261 490 \$	300 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	1 161 490 \$

### 7.1.3 Répartition de l'enveloppe consacrée au Programme de maintien en poste à l'intention des réseaux communautaires

Les réseaux communautaires disposeront d'une enveloppe de 1 169 092 \$ pour une période de quatre ans pour des activités de maintien en poste. Une autre enveloppe de 682 500 \$ sera également à leur disposition, dans les régions désignées, pour soutenir le Programme de bourses. Les réseaux communautaires subventionnés recevront donc une enveloppe maximale de 1 851 592 \$ sur une période de quatre ans, soit 420 592 \$ pour la première année et 477 000 \$ pour chacune des trois autres années du Projet, selon les activités prévues, approuvées et réalisées.

**Tableau 7 Programme de maintien en poste – Prévisions budgétaires 2014-2018  
Allocations aux réseaux communautaires**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	TOTAL
Réseaux communautaires	263 092 \$	302 000 \$	302 000 \$	302 000 \$	1 169 092 \$
Programme de bourses	157 500 \$	175 000 \$	175 000 \$	175 000 \$	682 500 \$
<b>TOTAL</b>	<b>420 592 \$</b>	<b>477 000 \$</b>	<b>477 000 \$</b>	<b>477 000 \$</b>	<b>1 851 592 \$</b>

Le Tableau 8 ci-dessous illustre la répartition par réseau communautaire de l'enveloppe de \$1 169 092 \$ pour des projets incitatifs de maintien en poste, telle que recommandée par le RCSSS.

**Tableau 8 Programme de maintien en poste – Prévisions budgétaires 2014-2018**  
**Allocations aux réseaux communautaires – Répartition par réseau communautaire**

Rég.	Réseau communautaire	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	TOTAL
01	Heritage Bas-Saint-Laurent	13 155 \$*	15 100 \$	15 100 \$	15 100 \$	58 455 \$
03	Partenaires communautaires Jeffery Hale	13 155 \$	15 100 \$	15 100 \$	15 100 \$	58 455 \$
05	Association des Townshippers – Estrie	13 155 \$	15 100 \$	15 100 \$	15 100 \$	58 455 \$
06	Réseau de l'Est de l'Île pour les services en anglais (REISA)	13 155 \$	15 100 \$	15 100 \$	15 100 \$	58 455 \$
06	Les Services communautaires (CCS)	13 155 \$	15 100 \$	15 100 \$	15 100 \$	58 455 \$
06	Réseau de développement et de prévention afro-canadien (ACDP)	13 155 \$	15 100 \$	15 100 \$	15 100 \$	58 455 \$
07	Centres de ressources Connexions	13 155 \$	15 100 \$	15 100 \$	15 100 \$	58 455 \$
08	L'Association régionale des voisins de Rouyn-Noranda	13 155 \$	15 100 \$	15 100 \$	15 100 \$	58 455 \$
09	Association des Coasters Inc.	13 155 \$	15 100 \$	15 100 \$	15 100 \$	58 455 \$
09	Association communautaire de la Côte-Nord (NSCA)	13 155 \$	15 100 \$	15 100 \$	15 100 \$	58 455 \$
11	Comité d'action sociale anglophone (CASA)	13 155 \$	15 100 \$	15 100 \$	15 100 \$	58 455 \$
11	Conseil des anglophones madelinots (CAMI)	13 155 \$	15 100 \$	15 100 \$	15 100 \$	58 455 \$
11	Vision Gaspé-Percé Now (VGPN)	13 155 \$	15 100 \$	15 100 \$	15 100 \$	58 455 \$
12	Corporation de développement de la communauté d'expression anglaise de Mégantic (MCDC)	13 155 \$	15 100 \$	15 100 \$	15 100 \$	58 455 \$
13	AGAPE Inc.	13 155 \$	15 100 \$	15 100 \$	15 100 \$	58 455 \$
14	English Community Organization of Lanaudière (ECOL)	13 155 \$	15 100 \$	15 100 \$	15 100 \$	58 455 \$
15	Centre de ressources familiales 4 Korner	13 155 \$	15 100 \$	15 100 \$	15 100 \$	58 455 \$
16	Association des Townshippers – Montérégie Est	13 155 \$	15 100 \$	15 100 \$	15 100 \$	58 455 \$
16	South Shore Assistance and Referral Centre (ARC)	13 155 \$	15 100 \$	15 100 \$	15 100 \$	58 455 \$
16	Réseau emploi entrepreneurship Vaudreuil-Soulanges	13 155 \$	15 100 \$	15 100 \$	15 100 \$	58 455 \$
<b>TOTAL</b>		<b>263 092 \$</b>	<b>302 000 \$</b>	<b>302 000 \$</b>	<b>302 000 \$</b>	<b>1 169 092 \$</b>
*Le montant de 13 154,60 \$ a été arrondi à 13 155 \$ ce qui entraîne une différence de 8 \$ par rapport au montant total		<b>263 100 \$*</b>	<b>302 000 \$</b>	<b>302 000 \$</b>	<b>302 000 \$</b>	<b>1 169 100 \$</b>

Les sommes sont allouées en fonction du budget détaillé fourni par le réseau communautaire dans le cadre de sa demande de financement et, par la suite, sur réception des rapports requis à la reddition de comptes.

Les dépenses admissibles comprennent :

- les coûts de coordination, de planification, de suivi et de reddition de comptes du projet soumis;
- les coûts reliés aux activités décrites dans les sept dimensions du Programme de maintien en poste détaillées à la section 3.3.3;
- les frais de déplacement associés aux activités décrites dans les sept dimensions du volet.

#### **7.1.4. Répartition de l’enveloppe consacrée au soutien aux étudiants dans le cadre du Programme de maintien en poste**

La somme réservée au soutien aux étudiants est de 72 000 \$. Bien que ce fonds de soutien soit rendu disponible principalement par l’intermédiaire des maisons d’enseignement, en fonction des besoins particuliers et là où, dans les circonstances, le budget pourra être administré le plus efficacement, les organisations qui accueillent les stagiaires pourront aussi déposer des demandes au nom des étudiants.

**Tableau 9 Programme de maintien en poste – Prévisions budgétaires 2014-2018**  
**Allocations pour le soutien aux étudiants**

	<b>2014-2015</b>	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>	<b>TOTAL</b>
Soutien aux étudiants	18 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	78 000 \$

Les dépenses admissibles comprennent :

- les frais de déplacement aller et retour entre le lieu de résidence de l’étudiant et la région où a lieu le stage;
- les frais de déplacement sur le territoire de la région où a lieu le stage;
- les frais d’hébergement dans la région où a lieu le stage, incluant le loyer, l’électricité et le chauffage.

## BIBLIOGRAPHIE

---

Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. *Programme d'accessibilité aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes d'expression anglaise en Abitibi-Témiscamingue*, janvier 2007.

Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent. *Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise du Bas-Saint-Laurent*, avril 2006.

Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. *Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise de la région de la Capitale-Nationale*, 2006.

Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches. *Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise de la région de la Chaudière-Appalaches (2007-2010)*, décembre 2006.

Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord. *Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise de la Côte-Nord*, décembre 2007.

Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie. *Programme régional d'accessibilité aux services en langue anglaise (2007-2010)*, février 2007.

Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. *Programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise*, mars 2007.

Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière. *Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise 2007-2010*, mars 2007.

Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides. *Programme d'accès aux services en langue anglaise de la région des Laurentides (2006-2009)*, décembre 2006.

Agence de la santé et des services sociaux de Laval. *Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise (2007-2010)*, mars 2007.

Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. *Politique régionale d'accessibilité linguistique aux services de santé et aux services sociaux*, février 2007.

Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie. *Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise de la Montérégie*, mars 2007.

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. *Programme régional d'accès aux services de santé et aux services sociaux en anglais pour les personnes d'expression anglaise de Montréal 2007-2010*, mars 2007.

Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais. *Programme d'accès aux services de la santé et aux services sociaux pour les personnes d'expression anglaise de l'Outaouais 2007-2010*, janvier 2007.

Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean 2006-2009*, février 2007.

Bourhis, R.Y. (éd.) *The Vitality of the English-speaking Communities of Quebec: From Community Decline to Revival*. Montréal, QC : CEETUM, Université de Montréal. 2008. Chapitre 5 : Carter, James. « What future for English languages Health and Social Services in Quebec? »

Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James. *Programme régional d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes d'expression anglaise*, janvier 2007.

Gagnon, Marie-Pierre, PhD. *Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé de l'Université McGill – Évaluation de la mesure Programme de maintien en poste et recommandations*, Québec, 2014.

Gagnon, Marie-Pierre, PhD, et Amélie Lampron, Gisèle Mbemba, André Bussièrès, PhD. *Retention of non-medical health professionals in linguistic minority communities of Canada*, Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé de l'Université McGill – Programme de développement de la recherche, avril 2014.

Gouvernement du Canada. *La Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*, Ottawa, 2013.  
<http://www.pch.gc.ca/fra/1358262728426/1358262917750>

Huhta, Marjatta. *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe – De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue*, Étude de référence, Helsinki Polytechnic Stadia, 2002.

Institut national de santé publique du Québec, *Adaptation linguistique des soins et des services de santé*, Québec. 2013.

MSSS. *Cadre de référence pour l'élaboration des programmes d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes d'expression anglaise*, Québec, mars 2006.

MSSS. *Plan stratégique 2010-2015*, Québec, 2010.

Organisation mondiale de la santé. *Accroître l'accès aux personnels de santé dans les zones rurales ou reculées grâce à une meilleure fidélisation – Recommandations pour une politique mondiale*, Genève, Suisse, 2010.  
<http://www.who.int/hrh/retention/guidelines/fr/>

Québec Community Groups Network. *The Health and Social Service Priorities of Quebec's English-speaking Population 2013-2018*, Québec, 2012

Réseau communautaire de santé et de services sociaux. *Rapport de données de base 2010-2011 – L'accès aux soins de santé et aux services sociaux en anglais au Québec*, Québec, 2011. [http://www.chssn.org/Scripts/Document\\_Center.asp?lang=1](http://www.chssn.org/Scripts/Document_Center.asp?lang=1)

Réseau communautaire de santé et de services sociaux. *Rapport de données de base 2012-2013 – Les réseaux communautaires d'expression anglaise du Québec et leurs partenaires dans le système public de santé et de services sociaux*, Québec, 2013. [http://www.chssn.org/En/pdf/2013\\_Baseline\\_Data\\_Report\\_final\\_Fr.pdf](http://www.chssn.org/En/pdf/2013_Baseline_Data_Report_final_Fr.pdf)

Réseau communautaire de santé et de services sociaux. *Improving Access to Health and Social Services for Quebec's English-speaking population – Development Priorities 2013-2018*, Québec, 2013. [www.chssn.org/En/pdf/DevPri\\_FINAL.pdf](http://www.chssn.org/En/pdf/DevPri_FINAL.pdf)

Santé Canada. *Mesure du rendement et évaluation pour les subventions et contributions : Guide de référence pour les bénéficiaires*, Ottawa, juin 2012.

Santé Canada et l'Agence de la Santé publique Canada. *Évaluation du Programme de contribution pour les langues officielles en santé 2008-2012*, mars 2013. <http://www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/performance/eval/olhc-evaluation-clos-fra.php>

Université McGill, *Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé. Programme de maintien en poste – Profil global 2011-2013*, Montréal, 2013. [http://www.mcgill.ca/hssaccess/files/hssaccess/programme\\_de\\_maintien\\_en\\_poste\\_-\\_profil\\_global\\_2011-2013-1.pdf](http://www.mcgill.ca/hssaccess/files/hssaccess/programme_de_maintien_en_poste_-_profil_global_2011-2013-1.pdf)

## ANNEXE 1

---

### EXTRAITS DE LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

(L.R.Q., CHAPITRE S-4.2)

---

#### Articles de loi sur la prestation de services de santé et de services sociaux en anglais<sup>8</sup>

**15.** Toute personne d'expression anglaise a le droit de recevoir en langue anglaise des services de santé et des services sociaux, compte tenu de l'organisation et des ressources humaines, matérielles et financières des établissements qui dispensent ces services et dans la mesure où le prévoit un programme d'accès visé à l'article 348. 1991, c. 42, a. 15.

**348.** Une agence doit élaborer, en collaboration avec les établissements, un programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise de sa région dans les centres exploités par les établissements de sa région qu'elle indique ou, le cas échéant, conjointement avec d'autres agences, élaborer un tel programme dans les centres exploités par les établissements d'une autre région.

Un tel programme d'accès doit tenir compte des ressources humaines, matérielles et financières des établissements et inclure tout établissement de la région qui est désigné en vertu de l'article 508.

Ce programme doit être approuvé par le gouvernement et être révisé au moins tous les trois ans. 1991, c. 42, a. 348; 2005, c. 32, a. 227.

**508.** Le gouvernement désigne parmi les établissements reconnus en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française (chapitre C-11) ceux qui sont tenus de rendre accessibles aux personnes d'expression anglaise, les services de santé et les services sociaux en langue anglaise. 1991, c. 42, a. 508; 1994, c. 23, a. 5.

**509.** Le gouvernement prévoit, par règlement, la formation d'un comité provincial chargé de donner son avis au gouvernement sur :

- 1) la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise;
- 2) l'approbation, l'évaluation et la modification par le gouvernement de chaque programme d'accès élaboré par une agence conformément à l'article 348.

Ce règlement doit prévoir la composition de ce comité, les règles de fonctionnement et de régie interne, les modalités d'administration de ses affaires ainsi que ses fonctions, devoirs et pouvoirs. 1991, c. 42, a. 509; 2005, c. 32, a. 227.

---

<sup>8</sup> Extraits de la Loi sur les services de santé et les services sociaux refondue.



**510.** Le gouvernement prévoit, par règlement, la formation de comités régionaux chargés :

- 1) de donner leur avis à une agence sur les programmes d'accès que cette agence élabore conformément à l'article 348;
- 2) d'évaluer ce programme d'accès et, le cas échéant, d'y suggérer des modifications.

L'agence concernée détermine par règlement, pour son comité régional, la composition de ce comité, ses règles de fonctionnement et de régie interne, les modalités d'administration de ses affaires ainsi que ses fonctions, devoirs et pouvoirs. 1991, c. 42, a. 510; 1992, c. 21, a. 56; 2005, c. 32, a. 227.

### Articles de loi sur le développement des ressources humaines

#### **LES ÉTABLISSEMENTS**

**231.** Tout établissement public ou privé conventionné doit se doter, avec la participation de ses employés et, le cas échéant, des syndicats dont ils sont membres, d'un plan d'action triennal pour la planification de la main-d'œuvre et le développement du personnel. Ce plan d'action est communiqué à tout le personnel et transmis à l'agence.

Ce plan contient des mesures relatives à l'accueil des employés, à leur motivation, leur valorisation, le maintien de leur compétence en tenant compte des responsabilités confiées au conseil multidisciplinaire et, le cas échéant, au conseil des infirmières et infirmiers, leur évaluation, leur perfectionnement, leur mobilité, la préparation de leur relève et l'orientation de leur carrière. [...] 1991, c. 42, a. 231; 2005, c. 32, a. 113.

#### **LES AGENCES DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

**376.** L'agence élabore, en tenant compte des orientations déterminées par le ministre et des politiques qu'il établit et en collaboration avec les établissements et les organismes concernés, des plans régionaux en matière de planification de main-d'œuvre et de développement des ressources humaines et veille à leur application. À cet effet :

- 0.1 elle met en place un système d'information sur la main-d'œuvre favorisant notamment l'élaboration des plans régionaux visés au présent alinéa;
- 1 elle coordonne les activités de perfectionnement du personnel et la préparation de la relève dans le cadre de la mise en œuvre des plans régionaux visés au présent alinéa;
- 2 elle coordonne les activités de perfectionnement des membres des conseils d'administration des établissements;

- 3 elle aide les organismes communautaires dans les activités de perfectionnement de leurs membres.

De plus, l'agence met en place des moyens pour assister les établissements, à leur demande, dans l'élaboration de leur plan d'action pour la planification de la main-d'œuvre et le développement de leur personnel et identifie les besoins prioritaires afin de favoriser la mise en commun, par les établissements, de services touchant la planification de la main-d'œuvre et le perfectionnement et la mobilité de leur personnel. 1991, c. 42, a. 376; 2005, c. 32, a. 153.

## LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

### FONCTIONS MINISTÉRIELLES

- 431.** Dans une perspective d'amélioration de la santé et du bien-être de la population, le ministre détermine les priorités, les objectifs et les orientations dans le domaine de la santé et des services sociaux et veille à leur application.

Plus particulièrement :

- 1 il établit les politiques de santé et de services sociaux et voit à leur mise en œuvre et à leur application par les agences, et à leur évaluation;

[...]

- 4 il veille à la promotion de l'enseignement et de la recherche;

- 5 il élabore les cadres de gestion des ressources humaines, matérielles et financières;

- 6 il établit les politiques et les orientations relatives à la main d'œuvre du réseau de la santé et des services sociaux, en suit l'application et en fait l'évaluation;

[...]

1991, c. 42, a. 431; 1992, c. 21, a. 46; 1997, c. 75, a. 50; 1998, c. 39, a. 137; 2001, c. 24, a. 82; 2002, c. 71, a. 15; 2001, c. 60, a. 164; 2005, c. 32, a. 169.

## ANNEXE 2

### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DÉTAILLÉES PROJET DE FORMATION ET DE MAINTIEN EN POSTE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DE L'UNIVERSITÉ MCGILL 2014-2018

#### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DÉTAILLÉES 2014-2018

Type de dépense	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	TOTAL
<b>MESURE 1</b>					
Allocation aux projets régionaux	378 803 \$	1 262 076 \$	1 262 076 \$	1 262 076 \$	4 165 031 \$
École d'éducation permanente – Cours en ligne	212 976 \$	709 920 \$	709 920 \$	709 920 \$	2 342 736 \$
École d'éducation permanente – Production	1 098 000 \$	–	–	–	1 098 000 \$
<b>Sous-total M-1</b>	<b>1 689 779 \$</b>	<b>1 971 996 \$</b>	<b>1 971 996 \$</b>	<b>1 971 996 \$</b>	<b>7 605 767 \$</b>
<b>MESURE 2</b>					
Établissements de santé et de services sociaux	261 490 \$	300 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	1 161 490 \$
Réseaux communautaires	263 092 \$	302 000 \$	302 000 \$	302 000 \$	1 169 092 \$
Bourses	157 500 \$	175 000 \$	175 000 \$	175 000 \$	682 500 \$
Soutien à l'étudiant	18 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	78 000 \$
Soutien à la supervision	15 030 \$	16 700 \$	16 700 \$	16 700 \$	65 130 \$
Maisons d'enseignement – Cours	88 110 \$	110 000 \$	110 000 \$	110 000 \$	418 110 \$
<b>Sous-total M-2</b>	<b>803 221 \$</b>	<b>923 700 \$</b>	<b>923 700 \$</b>	<b>923 700 \$</b>	<b>3 574 321 \$</b>
<b>MESURE 3</b>					
Recherches – Allocations	180 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	780 000 \$
Tests et profils de compétences langagières – CEF	72 000 \$	80 000 \$	80 000 \$	80 000 \$	312 000 \$
<b>Sous-total M-3</b>	<b>252 000 \$</b>	<b>280 000 \$</b>	<b>280 000 \$</b>	<b>280 000 \$</b>	<b>1 092 000 \$</b>
<b>SOUTIEN DANS LES 3 MESURES</b>					
Projet McGill (Soutien...)	405 000 \$	394 768 \$	394 768 \$	394 768 \$	1 589 304 \$
Université McGill	450 000 \$	394 768 \$	394 768 \$	394 768 \$	1 634 304 \$
Varia – Comité directeur tripartite	–	34 768 \$	34 768 \$	34 768 \$	104 304 \$
<b>Sous-total – Soutien</b>	<b>855 000 \$</b>	<b>824 304 \$</b>	<b>824 304 \$</b>	<b>824 304 \$</b>	<b>3 327 912 \$</b>
<b>Projets spéciaux</b>	<b>433 333 \$</b>	<b>433 333 \$</b>	<b>433 333 \$</b>	<b>–</b>	<b>1 299 999 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 033 333 \$</b>	<b>4 433 333 \$</b>	<b>4 433 333 \$</b>	<b>4 000 000 \$</b>	<b>16 899 999 \$</b>



Le présent document est disponible sur le site Web de l'Université McGill à l'adresse suivante : <https://www.mcgill.ca/hssaccess/fr/documents/prospectusm2>

Also available in English under the title: *Training and Retention of Health Professionals Project / Retention Program / Prospectus 2014-2018*  
<https://www.mcgill.ca/hssaccess/documents/prospectusm2>



**McGill**

Institut des politiques sociales et de la santé